FRC 2 17673

SYSTÈME NOUVEAU,

Case FRC 20092

Préſenté au ROI, aux Etats-Généraux aſſemblés à Verſailles, & au Directeur des Finances.

PAR M. JURIE DES CAMIERS, *l'un des Electeurs du Tiers-Etat, au pays de Forez.*

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

A L'IMMORTEL RESTAURATEUR

DE LA LIBERTÉ FRANÇOISE.

SIRE,

L'AMOUR de votre fidelle Nation pour votre Perſonne ſacrée a retenti dans tout l'univers. = Au milieu des troubles & des calamités, elle a été votre bouclier invulnérable ; enfin, ce même amour l'a portée à vaincre les ennemis de votre gloire & de ſa félicité future. Combien eſt affermi le Souverain au milieu d'une telle Nation !

A la fois magnanime, fiere, généreuſe & guerriere, ne mérite-t-elle pas d'avoir pour chef celui qui, le premier, s'eſt acquis le titre divin de RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇOISE ? Ne nous écrierons-nous pas, avec autant de vérité que de juſtice : *Voilà notre bon Henri IV* ! nous ne douterons plus qu'il revit. *Ecce, ô tam verè reſurrexit, quàm quater quatuor, ſexdecim.* Agréez, mon bon Roi, que, les yeux baignés de larmes, mon cœur ſerré, & ma plume tremblante par les ſentimens qui me ſaiſiſſent de toutes parts, je répete encore ces mots : *Ecce, ô tam verè reſurrexit, quàm*

quater quatuor, ſexdecim. Le voici : il eſt ſi vrai qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt certain que quatre fois quatre ſont ſeize, & que je m'écrie : Vive mon bon Roi ! VIVE LOUIS SEIZE !

Si votre nation vous a préſenté les hommages les plus profonds de ſon amour, permettez-moi, SIRE, que, pénétré des mêmes ſentimens, je mette ſous vos yeux un abrégé de ſes richeſſes, & cette nation qui paroît écraſée ſous le faix de ſes tributs & de dettes immenſes, ſera peu en peine de faire jouer ſes organiſations avec une facilité étonnante. Et cet Empire obtiendra, dès qu'il plaira à la bonté divine de lui en inſpirer la volonté, un accroiſſement de REVENUS ANNUELS, ſeuls capables d'acquitter ſes charges, en accroiſſant la fortune de tous vos fideles Sujets. Tel eſt, SIRE, le tableau que j'ai à mettre ſous vos yeux : tableau tracé par une main malhabile à le peindre ; mais c'eſt la vérité nue que je préſente. = Faſſe le Tout-puiſſant, qui a gardé dans ſa main & notre bon Roi & la fidelle Nation Françoiſe, que leurs vœux & leur bonheur s'accompliſſent, & que ce que je démontrerai ne paroiſſe pas une fiction frivole ! = Que le cœur du véritable François qui trace ce tableau, ſoit à jamais occupé à adorer ſon Dieu, à chérir ſon Roi, & à ſervir l'Etat & la Patrie ! Tels ſont, SIRE, les ſentimens du loyal François qui adreſſe ſes vœux au ciel pour que vos ſollicitudes ſoient déſormais changées en douceurs & en jouiſſances du plus tendre des peres au milieu de ſes enfans.

J'ai l'honneur d'être très-profondément,

SIRE,

Le plus reſpectueux & le plus fidele de vos Sujets,

JURIE.

Des Camiers = par Annonay en Vivarais, le 9 Septembre 1789.

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Assemblés à Versailles.

MESSEIGNEURS & MESSIEURS,

Occupés sans relâche à des travaux au dessus de l'esprit humain, j'invoque le ciel que vous soyiez toujours présidés de la sagesse divine. Vous renverserez l'hérésie, le prestige, le mensonge, l'infamie & la cruauté, pour faire place au vrai Dieu & à son culte saint, au réel, à la vérité, à l'honneur & à la liberté. = Vos lumieres & vos pénétrations ne laisseront rien échapper.

La multitude des objets que vous avez à traiter est infinie. = Je suis pleinement convaincu qu'épurés au creuset de votre sagacité, ce qui en émanera sera autant d'oracles pour la félicité publique.

Agréez, s'il vous plaît, MESSEIGNEURS & MESSIEURS, les réflexions que j'ai faites : desirant, comme vous, le bonheur de mes freres, je serois heureux si je pouvois contribuer à cet avancement. Je suis entré dans quelques détails pour abréger vos opérations sur des objets, peut-être, de quelque attention aux circonstances présentes. = Epurez mon ouvrage grossier ; s'il est possible d'en tirer quelques avantages, vous aurez la satisfaction de ne les avoir pas négligés, & d'agrandir le bonheur de tous.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

les sentimens d'un François plein d'estime & de reconnoissance pour toutes vos illustres personnes,

MESSEIGNEURS & MESSIEURS,

Votre très-humble & très-dévoué Serviteur,

JURIE.

Des Camiers = par Annonay en Vivarais, le 9 Septembre 1789.

AU DIRECTEUR DES FINANCES.

MONSEIGNEUR,

Les talens, l'eſprit pénétrant, équitable & juſte dont vous êtes doué, ont attiré ſur votre perſonne un conflict d'honneurs & de diſgraces dont l'hiſtoire ne fournit aucun exemple.

Les cris du peuple, & ceux des ſages, ſe ſont élevés; le deuil les a enveloppés dès qu'ils ne vous voyoient plus.

Notre auguſte Monarque, comme le grand Henri, connoît bien ſon moderne Sully. = Mais, perſécuté par l'importunité, trompé par de factieux projets dont les dangers, auſſi bien que les ſuites funeſtes, lui ont été voilés ſous le manteau du bon ordre & de la ſûreté publique, ont fait éprouver des amertumes dont ſon cœur paternel n'auroit jamais dû être atteint.

Vous êtes rendu à notre bon Roi, vous êtes rendu à la patrie : nous ſommes contens. Le Roi veut notre bonheur, la Nation aſſemblée s'en occupe, vous y travaillez ſans relâche. Et moi, qui deſire tant le bien & le bonheur de mes freres, je m'en occupe, je cherche, je fouille, je trouve & j'amaſſe, ſemblable à un maçon qui porte des pierres ſur l'attelier pour avancer l'édifice. Voyez ſi celles dont j'ai fait choix ſeront propres à être employées pour la conſtruction de ce vaſte & indeſtructible temple.

Si elles ſont bonnes, qu'elles ne ſoient pas confondues ſous l'amas immenſe de tant de matériaux

qui les envelopperoient, & elles resteroient au rebut parmi les débris. = Si elles trouvent place, je serai heureux de n'avoir pas pris inutilement tant de peine à les dégrossir pour en faire connoître la bonté, l'utilité, autant que la valeur ; & j'aurai contribué, comme tant de généreux citoyens, au vœu de notre bon Roi, au bonheur de la Nation, & à la satisfaction de votre zele.

J'ai l'honneur d'être, avec un très-profond respect & la plus haute considération,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

JURIE.

Des Camiers = par Annonay en Vivarais, ce 9 Septembre 1789.

Causes de la détresse de l'État & de la Nation Françoise, & des difficultés de la Nation à payer ses tributs.

Moyens faciles de donner à l'État & à la Nation Françoise l'opulence dont ils ont besoin.

De la suite de ces moyens, l'Etat parviendra à la restauration de ses finances ; = les sujets, à l'acquittement de leurs impôts ; = le commerce, hors de sa stagnation ; = les immeubles, à une autre valeur ; = l'agriculture, à une nouvelle vigueur ; = les arts, les sciences & les talens, à leur accroissement ; & enfin tous les revenus du Royaume, tant territoriaux que numériques, à une augmentation prodigieuse en faveur des individus de tous les ordres & de tous les états.

Mes chers Lecteurs, n'allez-vous pas vous écrier : Oh ! voilà un beau phénomene ! Oui, Messieurs, c'est un véritable phénomene, & un phénomene utile, qui est resté caché, duquel j'arrache & je déchire le bandeau.

La France est surchargée de dettes immenses que l'honneur du trône & celui de la Nation exigent impérieusement d'être acquittées.

Le peuple François paie des tributs de tout genre & sans nombre ; ils ne peuvent cependant atteindre aux besoins.

Le Monarque qui regne sur cette belle Nation, occupé sans cesse à prévenir une chûte des plus funestes, jette par-tout ses regards pour découvrir

les moyens les plus efficaces & les moins onéreux à ſon peuple, auquel il tend les bras de la bienfaiſance & de la paternité, lui déclare ingénûment ſes regrets, lui ouvre ſon cœur, l'appelle autour de lui pour opérer le ſalut de l'état & le bonheur de ſa nation ; il offre un retranchement dans les dépenſes de ſa cour ; = une nouvelle conſtitution ; = une liberté diſtinguée à tous ſes ſujets ; = une réforme des loix civiles & criminelles ; = une union entre Sa Majeſté & ſon peuple ; = enfin, la ſanction de tout ce qui aura été trouvé de véritablement utile à ſon bonheur, à ſon accroiſſement, à ſa tranquillité civile, & au bien de l'état.

Qu'avons-nous donc à deſirer, que cette conſtitution, cette régénération, cette nouvelle exiſtence qui doit lier le ſouverain aux ſujets, & tous les ſujets au ſouverain !

C'eſt à quoi on s'occupe avec le plus grand zele ; c'eſt à ce grand œuvre que plus de 1200 élus ont été appellés à compiler ce taliſman.

Qu'on ne ſe faſſe pas illuſion, qu'on ne s'imagine pas que ce ſoit l'ouvrage de quelques ſemaines ou de quelques mois ; des œuvres de ce genre ne ſont pas ordinaires ; la ſageſſe ne rend pas ſes oracles ſur des ſujets auſſi vaſtes, ſans les juſtifier par les lumieres de la raiſon, & établir par des principes certains.

Auguſtes députés, dépoſitaires de toute la confiance nationale, qui avez bien voulu vous charger d'un ſi noble & ſi pénible emploi, en eſſuyer tous les obſtacles, & tous les dangers, & l'application la plus ſtudieuſe ! Ne vous rebutez pas ; armez-vous de conſtance & de courage ; ſoyez tous réunis à notre bon Roi : ſongez, ſongez que vous allez lui procurer, comme à la Nation, des jours calmes & heureux : aſſurez-vous que la grandeur de vos ames ſera le conducteur à la ſaine raiſon ; que vous arriverez enfin

au maintien du culte ſaint du vrai Dieu, à l'union éternelle du ſouverain avec ſes ſujets, à la reſtauration des finances, & au bonheur de tous les êtres : que de maux n'aurez-vous pas prévenus ? Quelles obligations ne vous aurons-nous pas !

Le vif deſir que j'ai du bien public m'a forcé à mettre ſous vos yeux les réflexions qu'il m'a inſpirées, vous y rencontrerez bien des défauts ; mais je réclame votre indulgence, c'eſt la premiere fois que j'écris ; = je ne ſuis point doué des dons de la parole, moins encore de l'éloquence, = ni de l'ordre, ni des méthodes de la maniere d'écrire. Un habitant de la campagne, iſolé dans ſon habitation au milieu de ſa jeune famille, ſans bibliotheque & ſans livres, s'adonnant à des occupations ruſtiques, ne doit prétendre qu'à la ſimplicité. = C'eſt dans cet état que je publie cet ouvrage, & que je ſupplie les états-généraux d'extraire mes réflexions : s'il s'y rencontre des vérités avantageuſes aux circonſtances préſentes, qu'elles puiſſent être établies & pratiquées ; ſi, au contraire, qu'elles ſoient rejetées comme ſi elles n'euſſent jamais vu le jour.

Il m'a paru depuis long-temps, que le peuple François ne peut acquitter ſes impôts, que la miſere s'accroît de plus en plus ſur lui, que les riches s'en reſſentent, & que leurs mains ſecourables ont été occupées plus que jamais à lui tendre des ſecours.

J'ai cherché à en découvrir la cauſe : je vois l'état dans une ſorte de détreſſe inconcevable, ne ſerai-je pas fondé à croire qu'elle implique ſur tous les individus de la Nation, parce que l'état, par ſes beſoins, ſoit au dedans, ſoit au dehors du royaume, éloigne une partie des tributs, leſquels ne revenant point entre les mains des contribuables, accroît, par conſéquent, leur miſere ?

Vous, reſpectable Clergé, & vous, honorable nobleſſe, pénetrés des maux publics, & qu'une

ſurcharge d'impôt ſur le peuple ſeroit une injuſtice qui ne tendroit qu'à anéantir ou du moins à dévaſter la France de ſujets occupés à ſa défenſe, au commerce, aux arts, aux talens, à l'agriculture, avez offert le ſacrifice de tous vos privileges pécuniaires, & de payer les impôts en faveur de l'état comme le commun du peuple; ce ſacrifice véritablement patriotique, eſt bien digne d'éloges.

La réunion de toutes les provinces, villes, corps & communautés, & l'abandon de tous leurs privileges pour ne former qu'un ſeul & même empire, une ſeule & même corporation, acquitter les mêmes tributs, préſente de nouveaux avantages d'une conſéquence ſans meſure, & d'une reſſource infiniment puiſſante.

J'obſerverai que toutes les impoſitions qui ſeront dorénavant payées, devenant plus conſidérables, [les beſoins de l'état l'exigeant], ne deviendront-elles pas un accroiſſement de diſette pour le peuple? parce qu'un plus grand numéraire s'échappant de toutes les mains, ne lui occaſionnera-t-il pas une plus grande difficulté de payer ſes impôts, & la miſere du peuple François, bien loin de diminuer, n'accroîtra-t-elle pas?

N'eſt-il pas à craindre que les biens territoriaux ne ſoient ſurchargés; cette partie de biens coûte beaucoup à faire valoir & à entretenir, elle eſt celle de premiere néceſſité, celle qui ſoutient un Etat dans ſes richeſſes productives, celle qui nous met à l'abri des rigueurs du temps & de l'oppreſſion de nos ennemis, celle qui fournit à la vie, qui écarte la diſette & la famine, qui empêche la défaillance & la peſte, celle enfin, qui fortifie les bras, pour ſervir l'Etat & repouſſer l'ennemi. En conſervant, dans ſon intérieur, toutes ces richeſſes numériques, il eſt bien à prendre garde de ne point la ſurcharger; elle eſt trop précieuſe, ce ſeroit la détériorer & la faire négliger, que de la charger d'un impôt exceſſif, en éloigner

les cultivateurs, & décourager les propriétaires ; ainſi, ſans exclure l'impôt, il eſt eſſentiel qu'il ſoit modéré, mais qu'il ſoit réel & hypothécaire ; le recouvrement fait à peu de frais, & porté directement à la caiſſe de chaque province, & de là, au tréſor royal.

Je reviens aux cauſes de la détreſſe de l'Etat & de la Nation françoiſe ; & voici où je crois les rencontrer.

Premiérement, dans la rareté de ſes eſpeces numériques, qui occaſionne une uſure cruelle de la part du plus grand nombre des capitaliſtes, ce qui retient le commerce dans ſa ſtagnation ; &, l'agriculture dans ſes diſettes.

Secondement, de la dette immenſe de l'Etat, qui ôte toute confiance ; &, faute de confiance, il ne ſauroit avoir du crédit.

Troiſiémement, dans une guerre honorable à la France, mais ſinguliérement coûteuſe ; guerre maritime, qui a entraîné de la France des quantités étonnantes d'or qui n'y ſont point rentrées.

Quatriémement, & enfin, de ce qu'on emploie en France l'or & l'argent ſur des objets de fantaiſie & de luxe d'aucune utilité, & d'une perte incalculable pour tous les individus collectivement, depuis le plus puiſſant juſqu'au plus pauvre ; *objet*, dis-je, dont on peut & dont on doit abſolument ſe paſſer, ſi le gouvernement veut bien y donner ſon attention : je ne crois pas me beaucoup écarter que d'indiquer ces quatre propoſitions comme des plus ſpécieuſes cauſes des maux que l'Etat & la Nation françoiſe ſouffrent.

Indiquons maintenant les moyens de les réparer ſans appréhender les riſques de la critique, ni craindre toutes les corrections dont mes propoſitions, mes réflexions ou mes raiſonnemens ſeront ſuſceptibles, parce que je deſire qu'ils ſoient rectifiés & corrigés dans leurs imperfections.

J'indique ces moyens pour la cauſe du bien public,

je les publie pour le bien de l'Etat, je les publie pour le bonheur de ma Nation, que j'aime, je les publie pour délivrer mon bon Roi de ſes ſollicitudes paternelles, je les publie enfin, parce que mon cœur & ma conſcience m'en font un devoir. = Je ne les ſoutiens pas ſans quelques erreurs ; l'ouvrage de l'homme eſt toujours faillible, Dieu eſt le ſeul infaillible, je l'implore de m'accorder la grace de ne faire tort à perſonne, d'opérer le bien & la ſatisfaction de tous. Que ce que je vais dire ſoit conſidéré par tous les hommes, de la maniere la plus ſimple & la plus pure ; que les Etats-généraux aſſemblés ſcrutent mes propoſitions, & les peſent dans leur ſageſſe : ſi je ſuis dans l'erreur, qu'ils me pardonnent, ſi j'indique quelque choſe de bien, qu'ils en ſoient les interpretes & les rédacteurs, & d'après la ſanction de notre Souverain, qu'ils en deviennent les diſpenſateurs.

J'EXAMINE LA FRANCE, j'examine ſes richeſſes, j'examine ſes impôts : d'un pole à l'autre, j'entrevois dans ſon ſein deux milliarts de valeur numérique (1), circuler ſinguliérement entre les mains de tous ſes individus ; les eſpeces d'or, parmi les grands ; les eſpeces d'argent, parcelées de quelques-unes d'or, amoncelées chez les receveurs généraux, entaſſées chez les receveurs particuliers, encaiſſées chez les capitaliſtes, enſachées chez les banquiers, empochées chez les marchands, & à la main parmi le peuple.

De ces deux milliarts numériques, Paris & ſes alentours (2) en poſſéder plus de la moitié, les deux tiers de celui qui reſte, circuler dans les principales villes du royaume, un ſixieme dans les petites villes, & le dernier ſixieme à peine dans les bourgs & dans les campagnes.

---

(1) J'entends eſpeces monnoyées.

(2) Je comprends vingt lieues autour de Paris.

De ces deux milliarts, dis-je, il y en a un qui eſt perpétuellement en circulation entre le peuple & la fiſcalité (1); l'autre, employé à alimenter le commerce de la France, à entretenir le détail des petites villes & les marchés en campagne, varie ainſi, par pieces & morceaux, dans tous les ordres & dans tous les états, pauvres & riches, tout eſt de cette partie, tout joue ſur cette banque, à qui aura le plus de ſa miſe, & de ce qui ſe trouve ſur le jeu.

D'après cela, je fais ces réflexions : la France, comment peut-elle s'enrichir ? Pour un ſi grand nombre d'individus, ſon numéraire eſt-il aſſez conſidérable ? Eſt-il poſſible que le commerce puiſſe ſortir de ſa ſtagnation ? que l'état trouve un nerf pour ſe ſecourir dans ſes beſoins ? que l'agriculture, pour s'améliorer, trouve de quoi ſalarier ſes bras ? que les arts, les ſciences & les talens puiſſent s'agrandir ? Quoi ! la moitié de ſon numéraire circule entre les contribuables & la fiſcalité ! Certainement, il n'y a pas du profit pour le peuple ; l'autre moitié en circulation commerçante ou agricole : voila donc, dans cette derniere moitié, l'unique reſſource de tous les individus françois ; c'eſt là leur ſeule fortune publique agiſſante, qui doit les faire aller, venir, monter & deſcendre, les occuper aux arts, aux talens, aux ſciences, les entretenir à la vie, les habiller, les faire briller, les amuſer, & quelquefois les plonger dans le malheur ; c'eſt avec ce ſeul milliart, avec cette ſeule valeur numérique que doit ſe faire tout le trafic du royaume ; acheter & vendre, bâtir ou détériorer, & généralement tous les bouleverſemens & reſtaurations, tant territoriaux que particuliers, s'il faut ajouter enfin, payer ſon entrée

(1) Je comprends les revenus rendus net au Roi, les dépenſes de la régie, les profits des agents du fiſc, & les extorſions qui ſe commettent, les grands chemins, les villes, les hôpitaux, &c.

en ce monde & ſon départ pour l'autre : je ne puis en revenir, ces réflexions me conduiſent à l'infini.

L'on m'objectera que le numérique en circulation, des contribuables à la fiſcalité, revient dans les mains du peuple, & lui fournit des ſecours.

Je réponds, qu'il ne peut revenir dans ſes mains les ſommes que l'on paie à l'étranger ; = qu'il ne peut revenir dans ſes mains, parce que la capitale & ſes alentours, qui eſt l'océan qui reçoit tout, s'en enrichit étonnamment, & ne laiſſe échapper de ces richeſſes qui y ſont portées, que de minces parties, pour procurer à ſes beſoins & à ſon luxe les plus délicieuſes productions des campagnes, ſouvent les plus éloignées, & ce que les talents & les arts ont travaillé ou ourdi de plus beau : heureux encore, s'ils n'outrepaſſoient pas la France ; auſſi la capitale & ſes alentours, que n'ont-ils pas coûté, & que ne coûtent-ils pas ? S'il eût été poſſible, au moment que la monarchie françoiſe a fixé ſon ſéjour à Paris, d'empêcher un ſi grand concours de peuple qui s'y eſt engouffré, & qui s'y engouffre journellement de toutes parts, ce qui a obligé, combien de fois, à reculer ſes limites, l'entier du royaume auroit conſervé beaucoup d'individus, qui auroient laiſſé une poſtérité bien plus multipliée, bien autrement active & vigoureuſe, & les richeſſes partielles auroient amélioré bien autrement ſes villes & ſes campagnes ; la différence actuelle, avec celle qui pourroit être, ſeroit bien autrement avantageuſe.

Qu'on ne s'imagine donc pas que les tributs de la nation, portés à la capitale, reviennent tous aux mêmes individus, il s'en faut de beaucoup, & je ne crains pas de l'avancer : ſi l'on n'y remédie, inſenſiblement le commerce, qui a déja infiniment perdu, éprouvera de plus fortes ſecouſſes ; l'agriculture de même, la miſere accroîtra ſur le peuple, ſans en découvrir la cauſe, & la population éprouvera le même ſort.

Il eſt démontré que l'Etat & le peuple françois ſont atténués dans tous les genres, faute de numéraire.

Si le numéraire de la France ſe trouve réduit, comme je le penſe, à deux milliarts, ſuppoſons-en deux milliarts & demi, & je reviens à ma propoſition, que le milliart qui circule entre les contribuables & la fiſcalité, eſt de nul revenu au peuple.

Il faut tirer en compte, entre les mains de tous les individus, le ſurplus de ce numéraire, qui ſe trouvera, ſuivant ma derniere ſuppoſition, à un milliart & demi, duquel il faut en diſtraire un cinquieme, ſans produit, qui ſera pour les beſoins journaliers de chaque ménage & de chaque individu; il reſte donc 1200 millions en trafic, qui doivent rapporter, au premier propriétaire, un revenu que je ſuppoſerai à cinq pour cent, arrivera à ſoixante millions; je laiſſe, quant à préſent, de côté, le profit que doivent faire les agents de ce numéraire.

La Nation Françoiſe ne peut donc avoir, ſur ſes fonds numériques actuels, que 60 millions de revenus.

Examinons à préſent ſi les françois, qui n'auront ſur leurs fonds numériques, qu'un revenu de ſoixante millions, compoſeront une nation bien floriſſante & bien riche, & ſi, avec un revenu ſi modique, elle peut largement payer près d'un milliart d'impôts en toutes contributions, provenant à la caiſſe du tréſor royal, à la caiſſe des grands chemins, à celle des gouvernements, de toutes les villes & des hôpitaux, & une infinité d'autres.

L'on m'objectera qu'il y a les revenus des biens territoriaux.

Je reprends, les revenus des biens territoriaux actuels, que je démontrerai, joints aux revenus des biens numériques auſſi actuels, ſont-ils capables d'atteindre à la maſſe totale des tributs qui ſe paient? Je ſoutiens que non, à moins de preſque tout donner.

Il eſt évident que la défaillance de l'Etat ne pro-

vient que d'une trop grande rareté de numéraire.

Il eſt évident que la ſtagnation du commerce provient de la même cauſe ; la miſere du peuple l'oblige de ſe priver de beaucoup de choſes dont il auroit beſoin, pour recourir à celles de premiere néceſſité, ce qui fait ſouffrir le commerce. = Le négociant, faute de débit, occupe peu les ouvriers, les paie mal, en gagnant peu lui-même : faute de moyens, il reſte ſur ſon foyer, & n'a pas la hardieſſe d'étendre ſon commerce au loin, ou de le varier lorſque la ceſſation de quelques genres auxquels il s'eſt habitué, arrive ; il ceſſe d'occuper l'ouvrier, qui ſe trouve réduit à la plus honteuſe mendicité. (1)

Il eſt évident que les biens-fonds ne ſont plus recherchés, & le ſeront encore bien moins dans les pays d'élection, où la nobleſſe, à cauſe de ſes privileges, en hauſſoit le prix ; = encore ils ne ſont plus recherchés, faute de numéraire, parce que grand nombre de capitaliſtes, à cauſe de la rareté numérique, retirent non ſeulement l'intérêt que le gouvernement ſemble autoriſer, mais une uſure qui excede deux fois, & même au delà, les revenus qu'ils retireroient de leurs capitaux, s'ils les plaçoient en biens territoriaux. = La même raiſon prouve qu'ils ſont négligés en culture & en bonification ; de cette maniere tout y perd, le propriétaire, le cultivateur & l'Etat.

Il eſt évident que les revenus numériques, que j'ai ſuppoſés à ſoixante millions, ſomme à laquelle ils auront certainement peine à atteindre, ſont inſuffiſants, & très-inſuffiſants dans un royaume auſſi vaſte que la France, auſſi peuplé, auſſi bien ſitué pour

(1) Voyez la belle ville de Lyon, qui a perdu plus de 12000 de ſes ouvriers, des deux ſexes, & qui perd, ſur les loyers, au delà de ſes impôts.

faire un trafic & un commerce immenſe, tant ſur terre que ſur mer.

Cependant la nation françoiſe paſſe pour être la plus puiſſante de l'Europe, en richeſſes numériques, en richeſſes commerçantes & agricoles, en productions agréables, avantageuſes & abondantes, de ſon ſol & de ſes eaux : cela peut être ; il eſt bien vrai que la France a généralement tout ce qu'il lui faut : ſa poſition, ſes productions, ſes mines, ſes métaux, ſon commerce, ſes fleuves navigables, ſes parages ſur les deux mers, ſa température, ſes arts, ſes ſciences, ſes talents, ſa navigation, tout enfin concourt à procurer à cette nation l'exiſtence la plus heureuſe.

Cependant le peuple françois paie, en gémiſſant, ſes impôts, parce que moins il eſt occupé, plus on le paie mal, ſans qu'on diminue ſes charges publiques ; il eſt contraint de ſe priver de nourriture & de vêtements, pour les acquitter, ſur-tout dans les campagnes : & il y a plus de quatre millions de malheureux des deux ſexes, ainſi réduits.

Il eſt évident encore, que la perte que fait la France, faute de numéraire, eſt immenſe : = ſavoir, ſur la dette de l'Etat, ſur les revenus de ſes biens territoriaux, ſur les revenus de ſes biens numériques, pour ne pas être aſſez conſidérables, ſur le produit de ſon commerce, qui tombera de plus en plus en ſtagnation. Cette perte, en réuniſſant toutes les parties qu'elle entraîne, & qui en ſouffrent, *je la crois de plus de cinq cents millions de revenus annuels*, ainſi que je le démontrerai, & d'un cinquieme de capital ſur la valeur des biens territoriaux de toute la France, qu'on y réfléchiſſe bien.

Si j'ai démontré que le numéraire eſt un objet de très-grand ſecours & de très-grande richeſſe dans une monarchie telle que la France, & à chacun de ſes individus pour acquitter leurs impôts, à tous

les commerçants pour relever le commerce, à l'augmentation capitale des biens territoriaux, & à leur amélioration, à l'accroiſſement des revenus numériques, au baiſſement de l'uſure des capitaliſtes, à l'emploi qu'auront les pauvres journaliers, artiſans & ouvriers qui ſeront plus occupés, & par cette raiſon mieux payés : = Etabliſſons maintenant le moyen d'augmenter le numéraire en France, ſans exercer aucune contrainte, ſoit ſervile, ſoit tyrannique, parce qu'un peuple libre & policé ne ſait qu'agir par honneur, par amour pour ſon Roi, par gloire pour ſa nation, & par ſentiment à la maintenir & à la rendre floriſſante, fructifiante & heureuſe.

Tous les impôts connus ſous le nom de tailles, ſubſides, capitations, vingtiemes, aides, gabelles &c. joints à tous les autres revenus quelconques, ſont regardés comme inſuffiſants ; on s'occupe à les ſimplifier, à éviter les dépenſes de régie, pour opérer des capitaux capables d'atteindre aux beſoins où l'on eſt : mais un grand œuvre ſeroit, & qui me paroît le plus difficile, *d'atteindre les capitaliſtes* qui ont dans un porte-feuille *un avoir ſans impôt*, qui cependant devroit, tout comme les autres biens, contribuer proportionnellement aux charges de l'état ; & la maniere de pouvoir les impoſer ſans trop de modération, tout comme ſans ſurcharge, me paroît très-difficile, je laiſſe à des eſprits pénétrants le ſoin d'y parvenir.

Mais je découvre une autre eſpece de capitaliſtes morts & à découvert, qui peuvent remplacer, & bien au-delà, les capitaliſtes vivants & cachés.

J'appelle capitaliſtes morts & à découvert, ceux qui ont de l'or & de l'argent qui ne leur rapporte rien, & qui leur coûte aſſez d'entretenir.

J'appelle capitaliſtes vivants & cachés, ceux qui ont de l'or & de l'argent monnoyés, qui ſuivent

incognito tous les circuits de l'agiotage, & retirent de forts intérêts, & quelquefois de l'uſure.

Voici mes obſervations.

Il y a en France plus de huit millions de montres à boîtes d'or, ce qui va tout-à-coup paroître impoſſible, & l'on dira : quoi ! on compte en France 24 millions d'habitants, il y en a plus du tiers qui portent des montres à boîtes d'or : quelle riche nation ! = Arrêtons-nous : voilà mon calcul. = Tout le clergé en France, depuis le premier prélat juſqu'au plus ſimple habitué de paroiſſe, a ſa montre à boîte d'or ; = il eſt bien certain que nombre de ces perſonnages dignes de reſpect, ſoit par mépris, ſoit par indifférence du luxe, ne les portent pas en or ; mais ne ſont-ils pas remplacés par ce grand nombre d'élégants qui en ont pluſieurs, & les portent en parallele ? ce duplex remplacera ſûrement, ſoit ceux qui n'en portent point, comme ceux qui ſe contentent de les avoir à boîte de tout autre métal que celui d'or.

Les domeſtiques, cochers, cuiſiniers, portiers du haut clergé, les portent ſouvent plus lourdes que celles de leurs maîtres ; toute la nobleſſe, & c'eſt bien à elle certainement à qui ces objets de prix, & d'un métal ſi précieux, conviennent, (& où ils doivent figurer plutôt qu'ailleurs :) je les ſuppoſe, dans la claſſe de ceux qui les poſſedent doublement par chaque individu, depuis l'âge de vingt ans.

Les dames de la nobleſſe, & leurs demoiſelles, depuis l'âge de ſeize, j'en ſuppoſerai une ſeule par chacune de ces charmants individus.

Les perſonnes à la ſuite de toute la nobleſſe, gens d'affaires, laquais ou valets de chambre, cochers, cuiſiniers & portiers, toutes les femmes de chambre, ce cortege beaucoup plus nombreux que la nobleſſe même, en eſt généralement pourvu. =

Jetons un coup-d'œil sur toute la magistrature : les avocats, les notaires, les procureurs, les greffiers, les huissiers, les secretaires, les clercs, tout en est pourvu, aussi-bien que leurs femmes, leurs fils & leurs filles.

Voyons, dans toutes les villes du premier ordre & du second ordre, depuis le négociant le plus riche jusqu'au plus petit détaillant, il y a montre d'or pour Mr. & pour Mme, = souvent leurs enfans, selon leur aisance, & le faste de chaque ville; = enfin, boulangers, pâtissiers, cuisiniers, rôtisseurs, maîtres perruquiers, tout porte montre d'or; = dans les petites villes & dans les campagnes, tout ce qui est bon bourgeois, & le petit bourgeois veut imiter en ce genre le gros bourgeois; = tous ceux qui travaillent sur les rivieres, les fleuves navigables & sur les ports maritimes, ce seroit m'étendre à l'infini que d'en dire davantage. C'est pour confirmer l'idée que j'en ai donnée, que je suis entré dans ce détail, afin d'être moins long sur les autres.

Voilà donc bien de l'or employé à revêtir le mouvement d'une montre. Je suppose chaque boîte d'or à 60 liv. en nature, cet or, converti en especes monnoyées, produiroit un numéraire de 480 millions, qui ne porte pas un sou de revenu à son propriétaire, rien à l'état, & de nulle utilité au peuple, qui, cependant, coûte à entretenir, & s'use peut-être plus que s'il étoit livré à la circulation, ci . . . . . 480 millions.

Outre la mode de porter ces montres en parallele, on a ajouté les chaînes en or : je ne suppose que deux millions de ces chaînes, tant pour hommes que pour femmes, que je suppose avec leurs prétentailles à 80 liv. d'or; c'est donc un article de 160 millions également de nul produit, ci . . . 160 millions.

Il ne sera pas indifférent au gouvernement que je fasse ici une observation qui l'intéresse assez; c'est

que le duplex des montres & des chaînes que l'on a ajouté, n'a eu sa grande vogue que depuis la refonte que l'on a faite en France de tous les louis. = Comme on a diminué leur valeur, les changeurs auxquels, après le fort de la refonte, on les a présentés, offroient une perte aux porteurs de ces vieilles monnoies, qui acceptoient ce qu'on vouloit bien leur donner ; mais d'autres, plus instruits & plus déliés, les ont vendus aux orfevres & aux horlogers qui, étant plus raisonnables, n'ont pas laissé que d'y faire des gros profits ; ils les ont fondus pour les convertir en objets de leur négoce, c'est-à-dire, en bijoux, en boîtes, en chaînes & prétentailles de montres, &c. : c'est là la source de cette multiplication si surprenante en toutes sortes de bijoux en or, & qui cause une partie de notre disette numérique.

Je reviens à mon sujet : = les boîtes pour le tabac, ces meubles sont assez ordinaires entre les mains d'un certain nombre du haut clergé, également en celles de la noblesse, particuliérement les dames ; combien de personnes riches dans le tiers - état, dans la magistrature, parmi les banquiers, les négociants, les avocats, les notaires des grandes villes, leurs femmes sur-tout, j'en suppose entre les mains tant des hommes que des femmes, un million seulement à 200 liv., qui, frappé en especes monnoyées, formeroit un avoir circulaire de 200 millions, ci 200 millions.

Les cannes à pommeau d'or, à poignée, à corne, à bequille, leurs garnitures, j'en suppose cinq cents mille à 100 liv., formeroient un avoir numérique de 50 millions, ci . . . . . 50 millions.

500 mille étuis d'or à 60 liv. . .	30 millions.
1 million de dés à coudre, à 8 liv. .	8
400 mille cachets massifs, à 20 liv. .	8
1000000 cachets à jour, à 4. liv. .	4
Total, ...	50

Maintenant, que penſera-t-on de tant de lourdes chaînes que portent au cou les femmes du tiers, qui ont, depuis 4 juſqu'à 9 & quelquefois 12 chaînons, garnies d'une large roſette & d'un fort claveau ; telles femmes de ville & de la campagne, pour peu qu'elles ſoient commodes, portent au cou une chaîne de 300 liv., qui n'aura pas chez elle une proviſion de bled pour un mois ; toutes les jardinieres, revendeuſes, filles & femmes de boutique, je ne crains pas trop avancer que d'en porter le nombre à quatre millions ; ce genre de parure eſt, je crois, plus multiplié à la campagne qu'à la ville ; évaluons-les ſeulement à 200 liv., formeroient une maſſe numérique de huit cents millions, ci . . . . . 800 millions.

Indépendamment de ces lourdes chaînes, la plus grande partie de ces mêmes femmes portent auſſi une croix ou papillon d'or ; = les femmes & les filles moins riches, ont ſeulement la croix ou le papillon ; toutes les ſervantes de ville, les lingeuſes, blanchiſſeuſes, couturieres, &c. portent cette parure : il ne faut en ſuppoſer que ſix millions, quoique le nombre en ſoit plus conſidérable, à 20 liv. ſeulement, formeroient une valeur capitale de 120 millions, ci . . . . . 120 millions.

Combien d'autres ornements, comme colliers, collants, chaînes à prétention, où pendent des cœurs ou de longues croix, ſuppoſons-en ſeulement deux millions à 50 liv., quoique le plus grand nombre vaille plus de 100 livres, forment une valeur au moins de cent millions, ci . . 100 millions.

Je ne compterai point les bagues d'or & les boucles d'oreilles que portent les femmes de tous les ordres, non plus les braſſelets des dames de diſtinction ; ces objets compoſeroient un numérique très-conſidérable,

il me ſemble qu'il convient d'en laiſſer l'uſage & la liberté, pourvu qu'ils n'arrivent pas à quelque choſe d'extrême.

Je laiſſe de côté les bagues d'hommes qui ne deviennent pas en petit nombre, garnies de grandes pierres qu'on ne connoît pas, d'autres en diamans d'aſſez grands prix: il pourroit bien s'en trouver pour 40 millions, que nous ne porterons pas en ligne de compte.

Traitons maintenant les objets d'argenterie.

Quelle quantité auſſi immenſe qu'impeſable de vaiſſelle plate parmi les riches de tous les ordres, & de tous les états! Ce ſont des chenets pour le feu, des garnitures de pelles & pincettes, des réchauds, des caffetieres, des théïeres, des ſucriers, des chandeliers, des girandoles, des bougeoirs, des baſſins, des ſoupiers, des écuelles, des couvercles, des gobelets, des plats, des ſoucoupes, des porte-huiliers, des porte-ſels, de grandes cuillers, des moutardiers enfin, &c. objets purement de luxe: que ne ſont-ils en numéraire? La belle vaiſſelle d'argille, la belle faïance, la porcelaine, le verre & le cryſtal, & combien de métaux fins, propres au même uſage, ne peuvent-ils pas flatter auſſi-bien le luxe & l'opulence? Ils enrichiroient les arts en ce genre.

La maſſe d'argenterie immobile, dont je parlerai plus amplement, tout comme la mobile; ſavoir, celle qui va ſans ceſſe de la ſouillarde à l'office, & de l'office ſur la table à manger, & qui retourne de la table à manger, à la ſouillarde, reſſemble à un gros bœuf bien gras, lourd & épais, qui coûte beaucoup à celui qui le poſſede, pour le nourrir en maigriſſant, parce qu'il eſt hors de ſon emploi, qu'il n'eſt plus profitable qu'en le dépeçant; que plus le maître le garde, plus il maigrit, & moins il vaut.

& s'il s'obſtine à le vouloir garder, il maigrit juſqu'à la défaillance : plutôt il le vend au dépeceur, plus il en retire, & le dépeeeur en fournit une piece à chaque famille, qui ſert à leur ſubſiſtance ; le maître qui l'a vendu au dépeceur, place la valeur qu'il en a reçue, ſur un champ dont il retire un revenu, il en accroît ſa fortune, tandis que l'entretien de ſon bœuf gras la lui dérangeoit.

En France comme ailleurs, on s'eſt accoutumé à vivre en mangeant du pain, de la viande & des herbages, en buvant du vin, du cidre ou de l'eau.

Si l'on ſupprimoit le pain, la viande, l'herbage & les boiſſons, la nation périroit : = tout ainſi qu'elle eſt habituée à acquitter ſes impôts, & à tout échanger contre des eſpeces numériques, il faut qu'elle en ait à ſuffiſance pour qu'elle puiſſe fournir à ſes beſoins.

Quelle quantité auſſi immenſe qu'impeſable de cette même argenterie [qu'il faut appeller l'immobile] dans toutes nos égliſes, depuis la premiere cathédrale juſqu'à la plus petite chapelle de congrégation, & de communauté réguliere & ſéculiere de l'un & l'autre ſexe ! Ce ſont des chandeliers d'un poids énorme juſqu'au plus léger de la petite chapelle ; ce ſont des croix, des bâtons porte-croix, des encenſoirs, de larges lampes, de grands & petits baſſins, des plats d'offrandes, des burettes, juſqu'à des ſonnettes & des ſtatues : = ces meubles, ſans flatter l'orgueil & l'opulence, décorent nos égliſes & nos autels ; mais inſpirent-ils de la dévotion ? & nous délivrent-ils de la miſere ? les admirateurs en ſont-ils mieux recueillis ?

Tous ces meubles conſiſtent donc en ameublement, vaiſſelle & uſtenſiles de ménage parmi les riches, & en ornements ou décorations dans nos égliſes & ſur nos autels.

Il s'en faut de beaucoup que je cherche à faire dépouiller un chacun de ſes richeſſes, comme on le verra ; mais je cherche à donner les moyens de les multiplier & de les rendre utiles, Dieu ne les a créées que pour cela, & Dieu me garde d'avancer rien qui puiſſe lui déplaire, ni préjudicier à ſes créatures, mais de travailler pour ſa gloire & le bonheur de ſon peuple.

Je crois que tous les vaſes ſacrés, néceſſaires au ſervice divin, doivent être d'un métal très-précieux, que les beſoins de l'état même les plus preſſants, doivent reſpecter, & n'y toucher à jamais ; = cet ☞ article doit être un de ceux qui doivent entrer dans notre nouvelle conſtitution nationale.

Je crois qu'il eſt de la propreté autant que de la décence, de laiſſer à tous les ordres & à tous les états l'uſage en argent des cuillers & fourchettes à bouche, comme celui des bagues & boucles d'oreilles d'or ou d'argent aux femmes, & des braſſelets aux dames de diſtinction ; le tout ſous la ſauve - garde d'un réglement ſage.

Je reviens à mon ſujet ; & je ſuppoſe tous les meubles d'argenterie quelconques, entre les mains de tous les ordres, diſtraction faite de tous les cuillers & fourchettes à bouche, à un milliart de valeur numérique, auquel il atteint ; & sûrement, ſi j'entrois dans des détails, je prouverois qu'il outrepaſſe, ci . . . . . 1 milliart.

Je ſuppoſe pareillement tous les mêmes meubles qui ornent nos égliſes & nos autels, comme ceux des corps & communautés de tous les ordres & de tous ſexes, ſans toucher aux vaſes ſacrés, ni aux Chriſts expoſés ſur nos autels, à huit cents millions, ci . . . . . 800 millions.

En faiſant de plus minces recherches, je crois devoir parler de ces boucles giganteſques, dont je préſume qu'on verra bientôt l'entiere décadence ;

leur disproportion autant que leur incommodité se ressemblent parfaitement avec les hautes & inaccessibles coëffures que portoient naguere les femmes, & que tous les fils d'archal, & l'adresse des coëffeurs & celle des faiseuses de modes n'ont pu maintenir contre la volque d'un perfide zéphyr qui en dérangeoit les artifices.

A présent, c'est cette même disproportion un peu corrigée sur la tête des femmes, qui a grandement saisi les pieds aux hommes.

Pour rentrer dans mon sujet, je crois qu'il y a six millions de ces boucles: si l'on fait attention que nombre de petits-maîtres en ont provision, & qu'ils n'oseroient reparoître le lendemain avec celles qu'on leur avoit vues la veille, je ne les apprécierai pas beaucoup que de les supposer à quinze livres la paire, ce qui produiroit un avoir de quatre-vingt-dix millions, ci . . . . . 90 millions.

Toutes celles pour femmes, toutes celles de jarretiere pour hommes, celles portées par les hommes selon l'ancienne mode, je ne supposerai le tout que pour la moitié, ce qui arrivera à quarante-cinq millions, ci . . . . . 45 millions.

Les Épées montées en argent, les garnitures de leurs fourreaux & des ceinturons, un million que je supposerai à 60 liv., formeroit une valeur numérique de soixante millions, ci . . . . . 60 millions.

Les fusils de tous les seigneurs, de toute la noblesse & de beaucoup de personnes riches, dans tous les ordres, sont garnis en argent; je ne crois pas en excéder le nombre que d'en supposer 600 mille, à 84 livres, forment un avoir de plus de 50 millions, ci . . 50 millions.

Dans les grandes & petites villes, encore plus dans les campagnes, les vignerons, les marchands de vin, marchands forains, rouliers, voituriers, voyageurs, laboureurs, charpentiers, maîtres-maçons &c. portent leur tasse d'argent; en supposer cinq millions, c'est en

perdre une bonne partie : je ne les eſtimerai que quinze livres en valeur numérique, ce ſera un petit article de ſeptante-cinq millions, ci. . . . 75 millions.

Les chaînes pour ciſeaux que portent les femmes à un grand crochet placé à leur ceinture, quoiqu'en grand nombre, je n'en ſuppoſerai que deux millions, à 25 liv., forment un article de cinquante millions, ci . . . . . 50 millions.

Il faut m'arrêter. = En exceptant les vaſes ſaints ou ſacrés, rapprochons tout le ſurplus, qui ſont les bagues, les boucles d'oreilles, les braſſelets & autres bijoux en or, & ceux qui embelliſſent la toilette des dames; & en argent, les tabatieres, les boîtes de montres, les crochets aux corps de juppes, les croix d'argent que portent au cou les filles & femmes du commun, les garnitures de paraſols, de piſtolets, de couteaux de chaſſe, de poche, de table, de boutons d'habits, de manches, des cuillers & fourchettes à bouche, petites ſoucoupes & cuillers à café, des mouchettes & porte-mouchettes; enfin tout l'or & l'argent entre les mains des orfevres, horlogers, bijoutiers, guimpiers, affineurs, tout celui qui s'emploie en dorures, en galons & en broderies ſur les étoffes de ſoie & de laine : tous ces articles, & une infinité d'autres que j'omets, & que les regards ſérieux & perçants de la *vigilance* & de l'*utilité* ſauront bien déloger, auſſi-bien qu'une grande partie de ceux que je viens de décrire, du faſtueux jardin de la frivolité, pour les placer au rang des ſoldats de la patrie, formeront un avoir immenſe.

Il eſt inutile de m'étendre ſur la valeur de tous les autres métaux qui ſont au pouvoir de la France, dont on ne s'imagineroit jamais la valeur, & ſont cependant, s'il m'eſt permis de le dire, plus puiſſants & plus utiles à l'homme & à la défenſe d'un Etat tel que la France, qui ſe trouve pourvu, dans ſon

intérieur, de toutes les choſes néceſſaires à la vie & à ſes beſoins, que tout l'or & l'argent du Mexique, du Pérou & de l'Amérique entiere, qui n'ont pu réſiſter au bronze, à l'acier, au fer, pas même à la fonte la plus commune de l'Europe. = Nos fers ſillonnent la terre pour nous nourrir; l'or & l'argent ſont incapables d'y réſiſter. = Ils nous ſervent ſeulement d'objets numériques précieux, dont la France & tous les individus ont le plus grand beſoin. Pourquoi donc les employer vainement ailleurs? = N'eſt-ce pas avoir grande abondance de grains, & éprouver la diſette du pain?

Récapitulons tous nos objets en les plaçant par ordre.

Le premier: ſont les Chriſts expoſés ſur l'autel, & les vaſes ſacrés, que nous laiſſons à l'emploi & au ſervice divin, dont nous ne dirons rien de la valeur.

Le ſecond: ſont les cuillers & fourchettes à bouche, les bagues & boucles d'oreilles pour les femmes de tous les ordres, & les braſſelets aux dames de diſtinction. Ajoutons-y les nombreuſes bagues que portent les élégants & les hommes fortunés.

Le troiſieme: ſont l'enſemble de tous les objets ci-devant expliqués. Plaçons ce ſecond & ce troiſieme articles, qui valent plus de trois milliarts, dans le rang des fonds d'inaction & d'improduit.

Le quatrieme: ſera le milliart en circulation entre les contribuables & l'Etat (1), auſſi de nul produit, quoique cependant de premiere néceſſité; parce qu'il ſert à la tranquillité publique, au bien de l'Etat & au luſtre du Trône.

---

(1) Je comprends toutes charges, même celles des villes, hôpitaux, grands chemins, &c.

Le cinquieme : ſera les 300 millions qui ont été diſtraits pour les beſoins journaliers de chaque ménage & de chaque individu ; article d'abſolue néceſſité, qui ne doit rien produire, & qui eſt même trop médiocre.

Total des fonds ſuppoſés d'improduit : 4 milliarts 300 millions, non compris les vaſes ſacrés.

Le ſixieme : ſera les 1200 millions numériques agiſſant entre les mains de tous les individus du Royaume, qui ſe trouvent un fonds *réel* qui doit procurer au propriétaire environ 60 millions de revenu, leſquels doivent contribuer aux charges de l'Etat, pour leur cote-part, comme les biens territoriaux.

Je dis : Si tous les biens réels quelconques doivent contribuer aux charges de l'Etat proportionnellement à leur valeur, les *territoriaux* ſont les premiers ; l'*or* & l'*argent* ſont les ſeconds.

Or, puiſqu'on doit impoſer les biens territoriaux, de quelle eſpece ou de quelle nature qu'ils puiſſent être, = l'or & l'argent, de quelle eſpece & de quelle nature qu'ils ſoient, doivent ſuivre le même ſort : d'où il ſuit que le ſol de la France, qui vaudra 20 ou 25 milliarts, produira, de revenu annuel, je ſuppoſe, un milliart ; il paiera de tous impôts, par exemple, un ſixieme.

L'or & l'argent, ſoit en maſſe, ſoit monnoyé, que j'ai décrit, arrive à plus de dix milliarts, leſquels, de prim'abord, devroient rapporter 500 millions de revenu annuel, & autant à l'agent, ce qui feroit un millart de profit par an ; mais je vais en prélever, toujours, les articles dont j'ai ci-devant parlé, & les laiſſer dans les fonds d'inaction, & d'improduit, parmi leſquels ſe trouvent compris ceux qu'on emploie ſur les étoffes, ou pour envoyer dans l'étranger, à bénéfice, & qui accroiſſent, par conſéquent, notre numéraire : il ſuit qu'on peut pla-

cer au nombre de ceux qui doivent produire, les articles suivants :

	milliarts	millions.
1°. En especes numériques, ...	1	200
2°. En boîtes de montres, ...		480
3°. En chaînes d'or pour montres, .		160
4°. En tabatieres, , ...		200
5°. En pommeaux de cannes, poignées, béquilles, &c.		50
6°. Les étuis d'or, les dés à coudre, les cachets, ...		50
7°. Les chaînes d'or que portent au cou les femmes, ...		800
8°. Croix ou papillons d'or, ...		120
9°. Colliers, collants d'or, chaînes à prétention, &c.		100
10°. Toutes sortes d'argenterie chez les riches, ...	1	
11°. Argenterie des égliſes ou chapelles, non compris les vaſes ſacrés, ci. .		800
12°. Grandes boucles, ...		90
13°. Moyennes boucles & autres, . .		45
14°. Montures d'épées, &c.		60
15°. Garnitures de fuſils, ...		50
16°. Taſſes à boire, ...		75
17°. Chaînes pour ciſeaux, ...		50
	milliarts	millions.
Total, ...	5	330
Ajoutez l'enſemble de tous les autres articles qui ſont ſuppoſés au rang d'improduit, ...	4	300
	milliarts	millions.
ce qui arrive à une maſſe de . . .	9	630

non compris les Chriſts & les vaſes ſacrés.

On

On voudra bien remarquer que beaucoup d'articles ſont ſuſceptibles d'être augmentés plutôt que diminués ; j'ai nombré & taxé plutôt bas que trop haut.

Réduiſons ces 5 milliarts 330 millions à 5 milliarts ſeulement, pour faire un compte rond. S'ils étoient objets numériques, & qu'ils fuſſent commercés, rapporteroient au premier propriétaire, à cinq pour cent, 250 millions de revenu annuel. = A l'agent ou commerçant ſuppoſons autres cinq pour cent, défalcation faite du premier intérêt, ce ſeroit autres 250 millions de produit, ce qui feroit un enſemble de 500 millions de rente annuellement ; tandis que le numéraire de la France agiſſant, ſe trouvant réduit à 1200 millions, ne peut produire que 60 millions au premier propriétaire, & autres 60 millions à l'agent, ce qui arrive à 120 millions. C'eſt donc une perte bien claire & bien viſible de 380 millions de revenu annuel que font les François pour ne pas groſſir leur numéraire : le ſixieme, qui ſeroit verſé en faveur de l'Etat, ſeroit de plus de 50 millions ; le défaut de ce revenu & de ce produit annuel n'eſt donc occaſionné que par les capitaliſtes morts ; & s'ils vouloient ſe mettre au nombre des vivants, ils accroîtroient leur fortune de 190 millions de revenu annuel ; ils s'épargneroient la perte ſur l'uſage & ſur l'entretien qui eſt de la plus haute conſéquence ; le commerce gagneroit pareille ſomme de 190 millions, & l'Etat plus de 50, qui viendroient au ſoulagement des parties trop chargées, & qui exigent des diminutions.

Je ne parlerai pas des gains journaliers de chaque individu de tous les états & de tous les ordres ; c'eſt le pain quotidien ſans lequel le plus grand nombre ne pourroit vivre. = Dieu a condamné l'homme, après ſon péché, à gagner ſon pain à la ſueur de ſon front.

Cependant le gain de ſueur paie à l'Etat comme

le gagné ſans peine ; parce qu'un corps, dans ſon organiſation, ne doit point avoir de parties inutiles ; autrement ce ſeroit une confuſion, & les parties qui le compoſent doivent toutes avoir leur emploi, & contribuer, par leur rapport & leur travail, à ſa perfection, à ſa beauté & à ſon harmonie ; aucune ne doit être ſpectatrice ſans utilité (1) ; mais enfin tout ce corps harmonié, agiſſant & vivant, eſt circonſcrit dans nos productions territoriales & nos biens numériques, & ces productions territoriales & numériques ſont les reſſorts de toute la machine.

D'après ce que j'ai ci-devant démontré, il convient d'établir qu'un numéraire à la France, plus conſidérable que celui qu'elle poſſede, eſt abſolument néceſſaire. Voici mes propoſitions :

Nul individu ne peut & ne doit payer des tributs au deſſus de ſes richeſſes ; & chaque richeſſe, proportionnellement, doit rapporter à l'Etat ſa part des dépenſes que l'Etat eſt obligé de faire pour le ſoutien de la Nation, ſon honneur, ſa gloire, le luſtre du trône, & enfin pour que chaque individu puiſſe jouir paiſiblement de la vie & de ſes biens.

LA FRANCE, n'ayant qu'un numérique de deux milliarts ou deux milliarts & demi au plus, forcée d'en avoir la moitié, pour ainſi dire, en flux & reflux entr'elle & la fiſcalité, peut-elle devenir riche & puiſſante ? Je dis que non.

J'ai démontré qu'elle n'a au plus que 1200 millions de libre pour tous ſes genres de commerce & agriculture : c'eſt par chaque individu 50 francs de capital, qui lui rapporteroit 50 ſous de revenu par an. Le ſol de toute la France, en production de tous genres, s'il étoit affermé intrinſequement à ſa valeur,

---

(1) C'eſt-à-dire, ſans contribuer.

ne produiroit pas un milliart, lequel, divisé entre tous ses individus, arriveroit à 41 liv. 13 sous 4 den. joints aux 50 sous de son numérique, lui fourniroit un total de 44 liv. 3 sous 4 deniers. Il en paie plus de 30 liv. sur-tout dans mon pays qui est d'élection. Comment peut-il vivre ? Comment peut-il s'enrichir ?

Si l'on veut y parvenir, il faut en donner les moyens ; & c'est au Gouvernemnt à y veiller.

Pour encourager l'agriculture, on a bien exempté de dîmes, pendant un temps, les défrichemens que l'on pourroit faire, défendu d'en augmenter les impôts. Qu'est-il arrivé ? je parle pour les pays d'élection : que l'ignorant qui avoit des formalités à remplir par des déclarations au greffe, ne s'y étant pas conformé, le décimateur passe, prend sa cote-part. Le paroissien, qui voit que son voisin est plus laborieux que lui, l'augmente d'impôt l'année suivante : il n'a donc rien gagné, il se rebute, il néglige ses fonds.

Pour encourager le commerce, on a bien accordé des privileges à des négociants pour des entreprises & des manufactures, &c. Mais qui peut s'en servir ? un petit nombre qui, possédant une partie du numéraire, profite des avantages. = Toutes ces exemptions de dîme momentanées, toutes défenses d'appliquer de nouveaux impôts, comme les privileges pour le commerce, les arts & les manufactures, ont certainement quelques avantages ; mais le plus grand, qui leur manque, c'est le moyen de les mettre en pratique par un plus grand concours ; & ce moyen est uniquement dans l'or & l'argent vivant, & non dans l'or & l'argent en état de mort.

Pour payer des tributs aussi considérables que ceux que la France paie, il est de toute nécessité qu'elle possede un numéraire proportionné : or, son numéraire est-il proportionné à ses tributs ?

Son commerce, pour n'être pas altéré, a beſoin d'un numéraire prodigieux, parce qu'il en eſt l'ame. A ce défaut, le négoce ne ſe fait qu'en papiers volants, pour des ſommes ſouvent trop fortes, eu égard au numérique, qui deviennent fruſtratoires, lors même qu'elles doivent ſe réaliſer ; parce que le numéraire ne ſuffiſant pas, oblige des virements difficiles en tous genres, qui décelent les affaires d'un chacun & leur pauvreté, fait perdre le crédit, & faillir ceux qui en auroient aſſez, mais qu'il eſt impoſſible de leur procurer. Ils ſeroient parvenus à un degré de fortune, s'ils avoient trouvé des reſſources.

Dans les villes de gros commerce, tout comme dans les inférieures, tous les banquiers, les agents de change, lorſque les paiements arrivent, n'ont jamais le quart du numéraire qu'ils trouveroient à placer. Or donc, ſi le commerce ſouffre, comment peut-on l'agrandir ? & la rareté du numéraire oblige nombre d'emprunteurs de donner un intérêt exceſſif au traitant pour avoir ſon argent, ſans quoi ils feroient banqueroute. L'argent eſt à l'enchere : il eſt donc du plus grand intérêt du Gouvernement d'obvier à tant de maux.

Veut-on ſavoir la raiſon pourquoi, dans la ville de Lyon, les banqueroutes ſont ſi fréquentes ? C'eſt qu'il y a un très-grand nombre de négociants qui ont tous beſoin de faire un gros commerce, parce que le luxe de cette ville les oblige à de fortes dépenſes, joint à la cherté des loyers. Qu'en réſulte-t-il ? que, lorſque les paiements tombent, s'ils n'ont pas encore touché de leurs commettants l'argent qui leur eſt dû, ils courent aux emprunts, on vuide toutes les caiſſes, il n'y en a pas pour tous. = Ceux qui arrivent les derniers en ſont privés. = Voilà des virements, voilà des gages ; un diſcrédit frappe ſur la tête ſouvent des plus honnêtes négociants ; leurs engagements viennent à protêt ; on les pourſuit, ils ſont appréhendés

au corps, ils ſont forcés à faire banqueroute. Voilà des citoyens qui, en moins de vingt à vingt-cinq ans, auroient acquis une honnête fortune pour eux & leurs enfans; c'eſt, au contraire, des faillis, des malheureux, dédaignés & rejetés pour jamais eux & leurs enfants, relégués dans des coins de greniers, dans la plus affreuſe indigence; = diſtinction à faire des banqueroutiers frauduleux qui font fortune en failliſſant.

Ne ſuit-il pas de ce que je viens d'établir, que tout ſouffre, négoces, arts, métiers, ſciences, talents & agriculture? n'eſt-ce pas là la principale diſette du peuple & de l'état? Les biens territoriaux, combien ne perdent-ils pas de leur valeur capitale, auſſi bien que de leurs revenus annuels? Il faut m'arrêter; j'irois à l'infini, toutes perſonnes de bon raiſonnement le ſentent mieux que moi.

Il s'enſuit encore, qu'il faut ſubſtituer un ordre à la maniere d'employer ou de ſe ſervir de l'or & de l'argent, au lieu du déſordre qui y regne: de cet ordre naîtra la plus grande ſource des biens que cherche la France; tôt ou tard il faudra y venir, & le plutôt ſera le meilleur.

Je placerai ici une ſimple remarque qui appuie ce que je viens de dire ſur la néceſſité d'un plus gros numéraire.

Quelques années avant la mort de Louis XV, la rareté des pieces de 3 deniers, de 6 deniers & d'un ſou, étoit ſi grande, qu'on étoit en peine ſouvent de payer de l'herbage, faute de cette petite monnoie. Le Gouvernement y fit attention. Louis XV ordonna qu'il fût frappé pour un million ou deux de ces eſpeces. Notre Roi régnant a ſuivi cet exemple. Ce petit numéraire a donné une facilité étonnante pour tous les menus détails & les appoints de compte; la charité qu'on fait aux pauvres y puiſe beaucoup plus journellement. = Si donc ce petit numéraire facilite

tant les petites opérations, ne convient-il pas de donner la même facilité aux grandes?

Je voudrois toujours m'arrêter, & je ſuis toujours entraîné. Je m'abandonne à ma plume encore un inſtant. Ce que j'ai à dire ne ſera peut-être pas inutile pour le bon ordre que le Gouvernement cherche à mettre ſur toutes choſes, ſur-tout lorſqu'elles intéreſſent la tranquillité & la paix entre les ſujets.

Il y a un temps plus qu'immémorial que la monnoie en bronze n'a pas été changée ni refrappée; elle eſt ſi vieille & ſi uſée, que les traits de l'empreinte en ſont entiérement effacés.

Dans les villes on vous force à recevoir de mauvais ſous de 18 deniers, qu'on ne ſait ſouvent s'ils ſont de bronze ou de vieux fer blanc, ou de quelques autres mauvais métaux imprégnés de rouille. Les pieces de deux ſous ſur leſquelles il eſt preſque impoſſible de diſtinguer les ſignes, font éprouver mille inconvénients & des pertes réelles. Dans la ville, vous êtes contraint de recevoir ces méchantes pieces pour la valeur de deux ſous; = arrivé à la campagne, perſonne ne les veut recevoir, & toutes ces pieces que vous avez forcément acceptées pour deux ſous, vous ne pouvez vous en débarraſſer que ſous la valeur de ſix liards, elles n'ont cours qu'à cette valeur; vous avez beau crier, telles ils les acceptent telles ils les donnent; c'eſt ce qu'ils vous répondent, & c'eſt effectivement vrai.

Cette monnoie, en bronze, a beſoin abſolument d'être rejetée au creuſet, & frappée de nouveau; ce ſera une nouvelle facilité pour les menus détails tout comme pour les appoints de compte, & tarir la ſource de bien des diſputes populaires qui ſe terminent aſſez ſouvent à coups de pieds & de poings.

En rentrant dans ma propoſition, de la néceſſité d'un plus fort numéraire en France, je crois que ſi on vouloit faire un tableau exact de tout ce que la

France doit à l'étranger, ſans toucher à aucun objet de négoce, mais ſeulement ce que l'état, les grandes villles (1), les provinces, les gouvernements, les compagnies attachées au gouvernement, doivent, le numéraire actuel de la France éprouveroit une terrible révolution, & ce même numéraire ſe conſume par les intérêts que l'on paie en attendant que les capitaux nous écraſent.

Lorſque la ſageſſe des Etats-généraux aura fixé & déterminé tous les genres d'impoſitions qu'elle aura jugé indiſpenſables dans les différentes parties qui doivent y contribuer, & avec les ménagements qu'il convient au bon ordre & au ſoulagement des ſujets, & après avoir prélevé, ſur les biens territoriaux, un dixieme de leur revenu au moins, pour leur réparation & entretien, en évitant des ſurcharges toujours fâcheuſes, qui répugnent autant à la juſtice qu'à l'humanité qui en ſouffre; ſi Noſſeigneurs des Etats-généraux étoient aſſez heureux de parvenir à ce but d'impoſition, ce ſeroit un grand œuvre, & d'immortelle mémoire; ce ſera l'ouvrage du Seigneur, qui s'eſt ſervi de leurs mains.

Si les beſoins de l'Etat & l'acquittement de ſes dettes exigeoient des impoſitions au delà de ce ſage terme, il faudroit en créer de nouvelles, plutôt que de ſurcharger celles que l'on doit aſſujettir. = Il me ſemble qu'on ne pourroit mieux les appliquer que ſur tous les objets d'or & d'argent que j'ai décrits; = ce ſont des richeſſes qui doivent ſupporter leur part des charges; = ce ſera de l'état de mort, où elles ſont, les rappeller à la vie; = en les rappellant à la vie, ce ſera de nouveaux êtres qui entre-aideront les autres, les déchargeront & les

(1) Qu'on s'informe combien doit la ville de Lyon à l'étranger ſeulement.

ſoulageront. = Ces impoſitions tomberont ſur les individus de tous les ordres, de tous les états, de tous les âges & de tous les ſexes, qui n'auront aucun ſujet de s'en plaindre tant qu'ils voudront poſſéder ces genres de meubles, & qui ceſſeront de le payer dès qu'ils ceſſeront de l'avoir, ſans devenir moins riches, au contraire. Par ce moyen, notre numéraire prendra l'accroiſſement convenable à un empire tel que la France. = Je ne penſe pas, comme je l'ai donné à entendre plus loin, qu'on y aſſujettiſſe aucuns vaſes ſaints ou ſacrés, non plus les bagues, boucles d'oreilles, bracelets, cuillers & fourchettes à bouche, les dorures & broderies ſur les étoffes de ſoie ou de laine, deſtinées pour l'étranger, ſoit même celles pour le royaume, le tout ſous la garde d'un réglement réfléchi à cet égard.

Je ne m'expliquerai point ſur la maniere d'établir ces impoſitions, & de les percevoir, parce que je ne ſais s'il y aura néceſſité, ſi mes propoſitions ſeront trouvées avantageuſes & de convenance; je les ſoumets auparavant à des lumieres infiniment ſupérieures aux miennes, qui ſauront bien les cerner, & trouver les ſages moyens pour retirer les avantages que mon premier eſſai préſente.

Si l'impoſition ſur ces richeſſes eſt jugée auſſi utile qu'elle me paroît juſte, on ſera peu en peine de les établir & de les percevoir; & ſi mes foibles lumieres étoient de quelque ſecours à cet égard, je me ferai un devoir de les décrire, & de les préſenter dans une méthode facile.

Examinons à préſent les inconvénients que l'on croira qui pourront réſulter, en néceſſitant ces corps morts, & dans la pareſſe, à devenir des corps vivants & actifs.

1°. Ce ſera, me dira-t-on, un tort pour les artiſtes occupés à travailler l'or & l'argent; ces artiſtes ſont des fondeurs, des orfevres, des horlogers, des guimpiers, des affineurs, &c.

Je réponds, que les fondeurs ne quitteront pas leur état, en l'exerçant sur les autres métaux ; que les orfevres & les horlogers ont fait leur fortune ; c'est, de tous les mécaniciens, ceux qui ont le plus gagné ; = ils seront cependant également occupés, les montres existeront tout de même, & les ameublements d'or & d'argent, pour ceux qui voudront s'en servir à la charge de l'impôt ; mais supposé qu'ils le soient moins, qu'arrivera-t-il ? le nombre en sera plus petit, les vieux ne quitteront pas cet état, parce qu'ils seront assez riches, & les nouveaux, plus vigilants & adroits, deviendront des orfevres sur les autres métaux, ils tâcheront d'imiter MM. les anglois, & d'entretenir, comme eux, une branche de commerce importante qu'ils font sur tous les métaux, autres que l'or & l'argent. = Les anglois, dans tout ce qu'ils font, ont le secret d'employer des matieres premieres de très-bas prix, & de les façonner de maniere à les vendre fort cher ; c'est à quoi ils s'enrichissent singuliérement.

Que coûte, par exemple, le fer, l'acier, le laiton, le cuivre, la composition ? Ils emploieront, je suppose, pour un sou de matiere premiere, ils en retirent vingt-cinq lorsqu'elle est façonnée, & souvent le centuple, soit en chaînes de montre, en boutons, en boucles, en outils pour tous les arts. =

Les laines, objet aussi de modique prix, deviennent, entre leurs mains, des draps très-fins, & de grand prix, & tout ce qu'ils font est fort recherché par la perfection qu'ils y mettent.

MM. les françois, au contraire, emploient des matieres premieres du plus grand prix, & façonnent à fort bon marché ; c'est mal l'entendre, & c'est un des principaux avantages qu'aient les anglois sur nous, faute de cette juste combinaison.

Les articles de grande occupation, en France, sont la soie, les cotons, l'or & l'argent, tous objets

du plus grand prix en matiere premiere, & qui à préſent ſe conſomment, en plus grande partie, dans le royaume, ſi ce n'eſt quelques parties d'étoffes en ſoie, ou de modes, qui perdent journellement de leur débit à l'étranger, parce que beaucoup d'ouvriers y étant paſſés, ont fait des établiſſements, quoi qu'en puiſſent dire beaucoup de vains parleurs ſur le contraire. = Ce ne ſera que la ſupériorité de nos manufactures qui pourra relever ces parties qui viennent d'eſſuyer de grandes révolutions, & cette ſupériorité ne peut s'acquérir qu'en accroiſſant les reſſources & les ſalaires.

Que les artiſtes françois, & ſur-tout ceux qui travaillent ſur les bijoux d'or & d'argent, & ſur le mécaniſme de l'horlogerie, qui ſont les plus adroits, s'occupent à mettre à leur ouvrage une perfection du moins angloiſe, s'ils ne peuvent tout-à-coup la porter plus qu'angloiſe. Qu'ils faſſent, ſur le fer, l'acier, le ſimilor, & ſur tous les genres de métaux ou compoſitions, des gravures, des ciſelures, des découpures capables d'attirer l'admiration des riches, qui préféreront la perfection de ces ouvrages à leur peſant d'or. = Qu'ils inventent ou qu'ils découvrent des outils pour tous les arts & pour tous les métiers; des preſſes, des balanciers, des coupoirs, des empreintes, des tours pour faire & façonner tous ces objets avec facilité, & un raffinement de goût auquel le génie françois eſt très-propre, & que de parfait en plus parfait, ils portent les arts au plus haut période. Ce ſera une grande route à leur perfection, une ſource de fortune pour les artiſtes, un encouragement public & général, un regorgement de numéraire, un concours pour les ſavants, une recherche à perfectionner tous les métaux, à en accroître la valeur. La marcaſſite, la nacre, l'ivoire, le corail, l'écaille, l'ébene, &c., ſeront travaillés avec plus de goût; toutes les manufactures en vaiſſelle &

faïance fine, en verre, en cryſtal, en porcelaine, & combien d'autres qui ſont en France, prendront de l'accroiſſement & de la perfection ; tous les ouvrages françois, en ſe perfectionnant ainſi, acquerront la plus haute réputation, & le plus grand débit. Cette variété, aſſez néceſſaire à la France, fera une nouvelle richeſſe, & un nouveau genre de commerce capable d'occuper cent cinquante fois plus d'ouvriers que l'or & l'argent.

Un autre inconvénient, me dira-t-on, ſera le remplacement, parmi les riches, de leur argenterie.

Je réponds : un chacun fera ſes remplacements ſelon ſon goût ; mais je ſuis bien certain qu'une grande partie commencera par en acquitter ſes dettes, & une année de revenu de ce capital, fera l'acquiſition de tous les remplacements dont ils auront beſoin en vaiſſelle de mode, & facile à entretenir.

D'autres livreront cet argent à la circulation, qui leur deviendra profitable.

D'autres, en bonifications territoriales, ou agencements particuliers.

D'autres enfin, qui tendront à agrandir leur fortune en acquiſitions d'immeubles.

Quant à l'égliſe, ſi elle ne veut, ou ſi elle ne peut ſe ſoumettre à l'impôt, MM. les adminiſtrateurs ſauront parfaitement bien en faire un placement, ou un emploi autant agréable à Dieu, qu'utile au bien public & à l'Etat.

Après avoir établi la rareté du numéraire, après avoir démontré la néceſſité de l'augmenter, après avoir indiqué les moyens d'y parvenir, aviſons à préſent aux moyens de lui procurer un libre & facile cours.

Pour y parvenir, il eſt une queſtion importante, & de la plus haute ſageſſe & de la plus grande néceſſité, de déterminer & de décider aux Etats-géné-

raux : = toute l'assemblée réunie, qui représente le corps de la nation, où se trouvent les savants & les docteurs de la loi, ont le droit, peuvent & doivent donner une explication qui mette les consciences, soit des pasteurs, soit de leurs ouailles, dans la tranquillité & dans l'observance & la sage liberté des loix divines, en écartant les sens forcés & emblématiques que des rigoristes élevent, sans rendre plus claire la loi du Seigneur.

L'on comprend d'avance ce que je veux dire, = j'entends parler de l'intérêt ; c'est-à-dire, de la remise de son argent *à loyer*, connue ci-devant sous le nom de *prêt à intérêt.*

Si les françois parviennent à un numéraire très-considérable, ne pourront-ils pas, sans encourir l'infraction de la loi divine, *le placer à loyer*, pour un temps convenu, entre les mains des gens qui le feront valoir pour grossir leur fortune, & auxquels on ne sera pas obligé de prêter par charité, ni par devoir d'humanité compatissante ?

Il me semble que sans enfreindre le précepte divin, ni le précepte ecclésiastique, ni civil, ni naturel, l'on peut recevoir un produit de son argent, tel que le Prince & les Etats-généraux le jugeront à propos.

Il est très à souhaiter que la question soit décidée : = bien des personnes retiennent un argent oisif, par délicatesse de conscience, qui seroit mis au jour & à la circulation, dont les uns & les autres profiteroient, sans faire attention qu'ils font autant de mal de le garder serré & sans emploi pendant toute leur vie ; = ils en privent la société, & la charité est oubliée dans ses véritables principes.

S. Matth. ch. 25, v. 27. La parabole du Seigneur sur les talents, en sens spirituel, tout comme en sens moral, n'indique-t-elle pas que l'on doit mettre à profit ce qu'il a déposé, soit en nous, soit en nos mains ?

Il nous recommande expreſſément la charité & l'amour de faire toutes ſortes de biens, même envers nos ennemis : *Verumtamen diligite inimicos veſtros, benefacite ;* il nous recommande de plus, de ſe donner ſans rien prétendre : *Et mutuùm date nihil inde ſperantes.* Les rigoriſtes s'appuient le plus fortement ſur la verſion en françois, de ce paſſage que je trouve ainſi : *Et prêtez ſans eſpérer rien ;* il me ſemble que les mots *mutuè*, *mutuò* & *mutuùm*, ſont tous les trois *un adverbe*, qui ſignifie *mutuellement* ; le verbe *dare*, *do*, ſignifie *donner*, *je donne ;* & pour dire, *prêtez-vous*, le véritable terme latin eſt *mutuate*, au lieu de *mutuùm date*, parce que le verbe *mutuare*, *mutuo*, ſignifie prêter, je prête. A-t-on cherché l'éloquence de la langue latine, lors de la traduction qu'on a faite de nos ſaints évangiles, qui étoient, à ce que je crois, en langue hébraïque, que parloient les Juifs ? c'eſt ce que je ne me perſuade pas ; je ſuis d'avis que cette traduction a été faite mot à mot : au ſurplus, l'impreſſion en hébreu peut nous convaincre là deſſus, & mon obſervation n'être pas fondée ; je cherche le véritable ſens, pour applanir les difficultés, & non à jeter perſonne dans l'erreur. St. Luc, ch. VI, v. 35.

Je laiſſe à des ames douées de l'eſprit de Dieu, le ſoin de s'occuper de cette grande queſtion : il ne m'appartient pas de définir les préceptes de notre ſaint évangile. Sages & vertueux interprétateurs des loix divines & humaines, c'eſt à vous.